



## **LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

**Avenue des Armures 39  
1190 Forest**

## **IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

**Adresse :** Institut Sainte-Ursule  
Avenue des Armures, 39  
1190 Forest

**Section fondamentale :** Tel : 02/347.11.67    Fax : 02/343.35.59  
**Section secondaire :**    Tel : 02/344.12.88    Fax : 02/344.43.70

**Sainte-Ursule regroupe une section fondamentale : N° de matricule : 224 4081303**

**une section secondaire : N° de matricule : 02 21 081 014 93**

**En Fondamental:** la population scolaire s'élève environ à 150 élèves pour les classes maternelles et 400 élèves pour les classes primaires.

**En Secondaire :** la population scolaire est de 600 élèves environ et offre un enseignement d'étude général.

## **ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'ETABLISSEMENT**

**Le Pouvoir Organisateur de l'Institut Sainte-Ursule, dont le siège social se situe Avenue des Armures, 39 à 1190 Forest, déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'Enseignement Catholique.**

**Il s'est engagé à l'égard des parents à enseigner et à éduquer les élèves en faisant référence à Jésus-Christ et aux valeurs de l'Évangile.**

**Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur précise comment celui-ci soutient et met en œuvre le projet global de l'Enseignement Catholique.**

**L'enseignement dispensé dans l'école est l'enseignement ordinaire de plein exercice, régi par la loi du 19 juillet 1991 et par l'Arrêté Royal du 29 juin 1984.**

*Chers Parents,*

*Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à l'Institut Sainte-Ursule et nous vous remercions pour cette marque de confiance.*

*Nous avons réalisé ce document d'information afin de vous aider à mieux gérer sa scolarité.*

*Le 24 juillet 1997, la Communauté française publiait un DECRET définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les Structures propres à les atteindre.*

*La présente brochure tient compte des dispositions légales et réglementaires mises en place par ce nouveau Décret. Ces textes sont le résultat d'un important travail des enseignants, des parents, des élèves. Ils incluent mais dépassent largement le cadre de ce décret Missions.*

*Les projets pédagogique et d'établissement ont été longuement discutés au Conseil de participation dont un bon nombre d'avis ont été retenus et intégrés.*

*Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.*

*Les Directrices*

*C. DEWITTE  
J. CROES*

## I. COMMENT LE PROJET D'ETABLISSEMENT S'ENRACINE DANS LE PROJET EDUCATIF

Notre école souhaite que chacun, à son niveau, soit respecté et « reconnu comme unique et irremplaçable » (Projet Educatif) et cela dans tous les domaines : les relations interpersonnelles, l'éducation, l'organisation, les règlements...

- *Accueillir* chaque élève tel qu'il est avec son vécu propre et poser sur lui un regard de confiance. En vue de favoriser sa croissance, le valoriser à partir de ses qualités et de ses réussites.
- Etre attentif à chaque élève en lui procurant un « *accompagnement personnalisé* » qui, par un dialogue constructif et ferme, lui permet de s'exprimer et de dégager progressivement des solutions à toute situation, aussi complexe soit-elle, qui respectent chacune des parties et permettent à l'élève d'évoluer positivement.
- S'intéresser à tout ce qui se vit dans l'école. Pour cela favoriser la *communication*
  - panneaux sur les activités, la vie des classes, de l'école...
  - site de l'école: [www.stus.be](http://www.stus.be)
  - contacts à garder avec les collègues momentanément éloignés et, avec les anciens.
- Apprendre, chacun à son niveau, à *s'accepter différent* dans ses réalisations et à s'enrichir de ces différences.
- Faire respecter le règlement de l'école conçu comme *code de vie commune* de telle manière que la discipline imposée soit perçue, non comme un but en soi, mais comme une façon de respecter les autres et de pouvoir vivre ensemble, au quotidien, de façon harmonieuse. Au-delà de la discipline, trouver les moyens de sensibiliser les élèves et les adultes aux gestes et paroles qui rendent la vie en commun agréable. Trouver aussi les moyens d'humaniser les contrôles de sécurité indispensables (par exemple la carte de sortie personnalisée donnée à chaque élève).
- En cas de conflit ou problème, privilégier toujours *le dialogue* et rester à l'écoute.
- Repenser régulièrement les *objectifs éducatifs* que nous nous sommes fixés et relire, à cette lumière, notre pratique quotidienne de manière à rester vigilant. Ceux-ci sont débattus :
  - Au Fondamental, en concertation en fonction des besoins.
  - Au Secondaire, en réunions d'évaluation à la Cellule Pédagogique chaque semaine, en journées pédagogiques et en réunion d'équipe.

- Favoriser, de différentes manières, une *éducation à la citoyenneté* :
  - dès le plus jeune âge, saisir toutes les occasions d'initier les élèves par de petites choses comme le respect de la personne, des biens d'autrui...
  - donner des responsabilités dans un cadre défini.
  - mettre en place des structures et activités permettant l'apprentissage de la vie sociale.
  - participer aux activités de l'école en se montrant collaborant et disponibles (fêtes, théâtre...)
  - soutenir et développer la réflexion par des actions citoyennes et veiller à ce que toute l'école y soit engagée de manière diversifiée, y compris au sein des cours.
  - mettre à profit des occasions extérieures comme lors d'élections politiques (auxquelles doivent participer certains élèves du cycle supérieur) pour faire une initiation sérieuse et objective, d'une part au fonctionnement de nos institutions et d'autre part aux enjeux de ces élections.
  
- Mettre en place des modalités d'organisation qui tiennent compte des personnes.
  - Organisation de la rentrée des classes  
Pour le secondaire, accueil spécifique pour les élèves de 1ères.
  
  - Accueil des nouveaux parents en favorisant la convivialité et la communication informelle.
  
  - Accueil des enfants en maternelle, chaque matin dans les classes dès 8h30.
  
  - Organisation des remplacements d'enseignants absents :  
Les éducateurs et professeurs prennent en charge les remplacements.

## II. CARACTERISTIQUES DE LA PEDAGOGIE MISE EN ŒUVRE DANS L'ÉCOLE.

*Chaque élève est acteur de sa propre croissance et peut inventer son chemin.* (Projet Pédagogique). L'école se veut un lieu d'éveil et, pour ce faire, oriente non seulement vers la découverte d'un savoir par rapport au passé mais aussi par rapport au futur. Elle permet ainsi que se développent un savoir-être (être soi), un savoir-être face aux autres (les relations dans le groupe) et un savoir-faire (en évolution).

L'école met en œuvre :

- une pédagogie de l'apprentissage qui ne consiste pas d'abord à faire acquérir des savoirs mais à faire travailler les élèves avec intelligence et efficacité :
  - apprendre à apprendre ;
  - expliciter le pourquoi des apprentissages ;
  - donner sens et goût aux apprentissages (projets, sorties en lien avec les projets...) ;
  - réorienter l'enfant perpétuellement en échec vers d'autres structures ;
  - dissocier la phase d'apprentissage de l'évaluation (droit à l'erreur) ;
  - donner les moyens de maîtriser et fixer les savoirs ;
  - présenter le côté positif des situations d'échec et privilégier l'encouragement ;
  - faire évoluer notre système d'évaluation de l'élève pour tenir compte de cet esprit d'apprentissage.
- une pédagogie du projet avec toutes les exigences que cette démarche implique :
  - éveiller la motivation des élèves ;
  - donner l'occasion à l'élève de construire ses propres outils ;
  - proposer des méthodes tout en acceptant la diversité des approches ;
  - susciter le travail en équipe en faisant jouer la complémentarité ;
  - soutenir la persévérance ;
  - encourager la communication du fruit de leur travail.
- l'école secondaire offre également la possibilité aux élèves intéressés de suivre un enseignement en immersion linguistique partielle en néerlandais depuis 2005.

<p>III. MESURES PRISES POUR FAVORISER AU MIEUX LES TRANSITIONS D'UN NIVEAU SCOLAIRE A UN AUTRE ET LA CONTINUTE A L'INTERIEUR D'UN CYCLE OU DEGRE.</p>
---

1. PASSAGE D'UN CYCLE/DEGRÉ À UN AUTRE

A. Liens entre le Fondamental et le 1<sup>er</sup> degré du Secondaire

Conformément à l'article 14 du Décret Missions, les directions s'engagent à mettre en œuvre, divers moyens en vue de faciliter la transition entre les 2 dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire en :

- clarifiant les compétences (savoir, savoir-être, savoir-faire) qui sont acquises ou en voie d'acquisition en fin de primaire ;
- examinant comment faire évoluer les compétences ;
- échangeant des documents (journal de classe, bulletins, règlement, ...).

1) Création de projets communs.

Il s'agit de favoriser au maximum l'information entre les deux sections que ce soit au niveau des activités socio-culturelles, sportives, pastorales, fêtes... et de susciter des actions communes.

2) Une information en deux temps sera donnée aux élèves de sixième primaire :  
information sur les études secondaires et une visite en classe.

3) Organisation d'une soirée portes-ouvertes pour les élèves de 6èmes primaire, chaque année le premier mardi d'octobre.

4) Une information est également donnée par les deux directions aux parents des 6 èmes primaires sur les modalités de l'inscription en 1 ère secondaire.

5) Projet de règlement commun aux 2 sections. Un élève se sent bien dans une structure lorsque les règles de vie sont claires pour lui. L'école veille à avoir une procédure disciplinaire commune au Fondamental et au Secondaire (adaptée bien sûr à l'âge des élèves) afin d'aboutir à des points communs dans le règlement des deux sections.

B. Passage d'un cycle à l'autre dans le Fondamental .

Actions pédagogiques

- Les enseignants veillent à l'intérieur d'un cycle que les outils pédagogiques soient communs.

Evaluation

- Un conseil de classe et les enseignants favorisent la concertation avec les maîtres spéciaux afin que ceux-ci puissent s'insérer dans les projets.

## C. Passage d'un cycle à l'autre dans le Secondaire .

### Actions pédagogiques

- Au premier degré, dès septembre de chaque année, une activité d'accueil est organisée de façon à créer des liens.
- Chaque enseignant se doit de travailler les compétences spécifiques et transversales.
- En 6<sup>e</sup>, conformément aux articles 32 et 60 du Décret Missions, l'école proposera l'équivalent de 3 à 6 jours où les élèves pourront réfléchir à leur orientation professionnelle.
- De même, une ou plusieurs rencontres auront lieu avec des enseignants de sections technique et professionnelle (dans le C.E.S) afin de voir comment orienter de façon pertinente les élèves.

### Evaluation

- Les Conseils de classe de 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> sont organisés de façon telle que la conseillère pédagogique (P.M.S) puisse y assister.
- Les évaluations certificatives nous renseignent sur l'acquisition des compétences.
- Les bulletins : ils sont construits sur base des savoirs, des savoir-faire et des compétences tels que demandés par le décret « missions » (24 juillet 1997) Afin de rendre compte, le plus complètement possible de la situation de l'élève, le bulletin contient pour chacune des quatre périodes :
  - Un tableau reprenant :
    - l'évaluation des savoirs ( /20)
    - l'évaluation des compétences disciplinaires ( /20)
    - l'évaluation de la vie scolaire
  - L'avis du conseil de classe qui fait la synthèse de l'ensemble du parcours d'apprentissage. Vous y trouverez les commentaires et les décisions du conseil de classe rédigés par le titulaire
  - Les remarques des professeurs : En fonction du besoin, le professeur commentera les résultats et proposera des pistes afin de progresser.
- L'avis de l'équipe éducative qui reprend le nombre de demi-jours d'absences de l'élève ainsi qu'une remarque de l'éducateur de niveau.



## 2. AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS.

De façon générale, l'école veille à poursuivre les actions déjà en place. Des remédiations sont organisées tant dans le fondamental, que dans le secondaire.

### Dans la section Fondamentale.

L'école indique dans les circulaires distribuées aux élèves en début d'année scolaire, qu'une aide psychologique peut être obtenue sur demande adressée au centre P.M.S., et que les parents peuvent être conseillés concernant une aide plus spécifique que nécessitent les difficultés de leur enfant.

### Dans la section Secondaire.

- Au 1<sup>er</sup> degré, une 1<sup>ère</sup> complémentaire et 2<sup>ème</sup> complémentaire (comportant des activités spécifiques de soutiens) sont organisées afin de permettre aux élèves d'atteindre les compétences requises.
- Des remédiations sont organisées en dehors de la grille horaire de l'élève.

## IV. FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Les enseignants, suivent des formations continuées (trois jours de formation obligatoire) (sur les heures de travail ou pendant les congés scolaires).

## V. RELATIONS PARENTS – ENSEIGNANTS - ELEVES.

Les parents sont acteurs à part entière de la vie de l'école. Le dialogue dans le respect de l'autre est privilégié par tous. Une Association des Parents peut développer des relations constructives de confiance et d'échange.

### Divers moyens de communication entre l'école, l'élève et ses parents existent.

- Contacts entre l'école et les parents: pour le secondaire voir le règlement des études.
- Dans la section fondamentale comme en secondaire, la farde d'avis et le journal de classe sont des moyens privilégiés de communication.  
La farde d'avis comprend toutes les circulaires émanant de l'école. Chaque circulaire est également disponible sur le site.  
Il est demandé aux parents de signer les circulaires et le journal de classe.
- Le bulletin dans le secondaire est un outil de communication entre l'école, l'élève et les parents. Il sera remis quatre fois par an.
- Basés sur les savoir-faire et savoir-être de chaque enfant et adaptés par chacun des cycles, les bulletins de la section fondamentale reflètent l'évolution continue et personnalisée de chaque élève.

- Les rencontres Parents-Professeurs dans le Fondamental
  - Réunion collective, afin d'associer les parents au travail des enseignants, une réunion d'information par classe ou par cycle est organisée en début d'année scolaire.  
Lors de cette réunion, les parents rencontrent la, le ou les titulaire(s) de leur enfant.  
Ils prennent connaissance de l'organisation pédagogique, du mode d'évaluation et de certaines données relatives à la classe.
  - Réunions individuelles, une rencontre parents/titulaires est organisée fin octobre pour les primaires et en février pour les maternelles.  
A cette occasion, la situation individuelle de chaque élève est abordée.  
En juin, de nouvelles entrevues individuelles ont lieu sur convocation de la/du titulaire.
- Les rencontres Parents-Professeurs dans le Secondaire

Quatre réunions des parents sont organisées durant l'année scolaire (cf circulaire agenda)  
Lors des entretiens individuels, les enseignants veillent à donner des conseils plus personnalisés permettant de surmonter les difficultés rencontrées par l'élève.

## VI. INITIATIVES PAR RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT, LE CULTUREL, LES MEDIAS.

### A. L'ECOLE EST OUVERTE SUR LE MONDE ET SUR LES AUTRES

- L'école veille à ouvrir l'élève à ce qui est beau et favorise toute sortie culturelle en établissant des liens avec les cours.
- Elle veille à accueillir un artiste, une troupe de théâtre, un journaliste et ouvre l'école au monde.
- Elle favorise des échanges et des projets inter-écoles.
- Elle organise chaque année:
  - en Fondamental: une semaine de classes vertes en 1<sup>ère</sup> primaire et des classes de neige d'une dizaine de jours en 6<sup>ème</sup>.
  - en Secondaire, un voyage d'étude par cycle.Ces activités sont obligatoires et s'inscrivent dans un cadre pédagogique.  
Les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la participation.
- Une salle multimédia est à la disposition des étudiants sous la responsabilité d'un professeur ou d'un éducateur (ateliers, ordinateurs, utilisation des techniques de recherches...). La bibliothèque est accessible tous les jours et les revues, ouvrages de références et livres sont régulièrement mis à jour.

### B. ACTIVITES SPORTIVES

Celles-ci sont favorisées dans l'école.

Les professeurs d'éducation physique font participer les élèves à des journées sportives.

Des olympiades sont organisées pour la section primaire, fin juin.

Régulièrement nos classes maternelles et primaires participent à des journées sportives (centre Adeps ou autre)

### C. ENVIRONNEMENT - PROPLETE - ECOLOGIE

- L'école veille à responsabiliser tous les élèves.
- L'école favorise le tri sélectif.
- Les élèves sont conscientisés par différentes actions pour économiser l'énergie.

## VII. DIMENSION PASTORALE.

« Frères, maintenant, dans le Christ Jésus, vous n'êtes plus des étrangers ni des gens de passage... »

Lettre aux Ephésiens 2, 19

Montrer l'esprit chrétien de notre Institut en créant des moments propices à favoriser une réflexion spirituelle est la mission prioritaire de l'équipe pastorale.

Elle la réalise en faisant vivre les grandes périodes de l'année liturgique, non seulement en réalisant les célébrations mais aussi en menant diverses actions ponctuelles de solidarité.

Composée d'enseignants et d'élèves, son souci est d'une part, de veiller à ce que chacun se sente invité et accueilli dans un esprit de tolérance et d'autre part, à être acteur dans les différents chemins qu'elle propose ainsi que dans sa vie au quotidien à l'Institut.



# Institut SAINTE-URSULE

Avenue des Armures, 39  
1190 Bruxelles

## Fondamental

02/347.11.67  
02/343.35.59  
ste.ursule@skynet.be

*Tél.*  
*Fax*  
*E-mail*  
*site*

## Secondaire

02/344.12.88  
02/344.43.70  
contact@stus.be  
www.stus.be

## ACCÈS

Trams 3-4-7-51    Bus 48-54

Communication facile avec les gares de  
Forest-Est, Uccle-Calevoet, Uccle-Stalle et Bxl-Midi.